

Dispositions d'exécution „Infostar“

- 1 **Résultats de la procédure de consultation**
(commentaires; liste du 28.10.2003)
- 2 **Mise au point des avant-projets**
- 3 **Consultation des Offices**
- 4 **Modifications nécessaires dans les Cantons**
(commentaires; check-liste du 28.10.2003)
- 5 **Suite de la procédure**
- 6 **Questions / discussions / propositions**

1 Résultats de la procédure de consultation

Merci pour les fleurs

- 😊 Clair
- 😊 Compréhensible
- 😊 Opportun

2 Mise au point des avant-projets (1)

Il est tenu compte de vos critiques

- ☺ Dispositions sur la récusation
- ☺ Certificat de capacité; délai supplémentaire
- ☺ Autres noms „officiels“
- ☺ Reconnaissance d'enfants; „ubiquité“
- ☺ Durée de conservation des pièces justificatives
- ☺ Les ACS n'ont pas de fonction „boîtes aux lettres“
- ☺ Certificat de capacité; dispositions transitoires souples

2 Mise au point des avant-projets (2)

A regret, mais impossible

- ☹ Les Cantons devraient pouvoir continuer à publier les faits d'état civil dans le cadre des dispositions fédérales
- ☹ Pas de compétence exclusive de la Confédération pour les autorisations de recherches généalogiques



3 Consultation des Offices

Domaines sensibles à vérifier rapidement

- ☹ Protection des données (PFPD)
- ☹ Sécurité des données (USIS)
- ☹ Archivage (AF)
- ☹ Communications militaires (DDPS/EM)
- ☹ Questions financières (DFF/AFF)
- ☹ Loi sur l'égalité pour les handicapés
- ☹ ...

4 Modifications nécessaires dans les Cantons

Situation initiale claire pour votre travail

- Restructurations
- Offices de l'état civil spécialisés
- Attribution des compétences internes
- Dépôt des pièces justificatives
- Droits d'accès
- Sécurité des données
- Protection des données



5 Suite de la procédure

- **11/2003: Epuration**
- Examen préalable de dispositions cantonales
- **12/2003: Consultation des Offices**
- Examen préalable de dispositions cantonales
- **01/2004: Epuration**
- Examen préalable de dispositions cantonales
- **02/2004: Approbation par le Conseil fédéral**
- **Approbation de dispositions cantonales**
- **07/2004: Entrée en vigueur des dispositions**

6 Questions / discussions / propositions



Propositions

rolf.reinhard@bj.admin.ch

Hotline

031 322 5348 / Rolf Reinhard
(veuillez s.v.p. indiquer à quelle heure vous rappeler)